

Acte à classer

31

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-12T15-30-58.01 (MI236837131)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20220404-31-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : pesallpjdobCAASST_82202109_seal

Date de décision : 04/04/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [pesallpjdobCAASST_82202109...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[31_2022_vote_compt...](#) Type PJ : 70_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/04/22 à 15:30

Par [BUNEL Nadège](#)

Transmis

Date 12/04/22 à 15:30

Par [BUNEL Nadège](#)

Accusé de réception

Date 12/04/22 à 15:42

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	39
Votants par procuration	11
Absents	6
Total des votes	49

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU
SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, M. BESSARD, Mme VANBESIEU, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, M. LEBEE, M. VETEL, Mme MONTIER

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. VOSNIER, Mme GENAR, M. DUCLOS

SUPPLEANTS EXCUSES : M. FOURNIER, Mme FRESSARD, M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, Mme CACAUX, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, M. BARRE, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

SUPPLEANTS ABSENTS : M. MEAUDE, M. DROUET, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. TIHY à Mme DUHAMEL, Mme DUONG à M. LEROUX, M. LAMY à M. LEROUX, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BEAUDOUIN à M. BURET, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SWERTVAEGER

N° 31-2022 Vote du Compte administratif 2021 –Budget annexe Assainissement

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérante arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2021 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2022.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2021 se présentent comme suit :

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-31-BF
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

La section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 933 369.82 € (dont 2 323 826.03 € de résultats reportés) pour l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	REVENUS DE GESTION COURANTE					
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 792 796.00	1 048 510.20	707 758.67		36 527.13
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		133.90	75 000.00		-75 133.90
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1.96			-1.96
Total des recettes de gestion courante		1 792 796.00	1 048 646.06	782 758.67		-38 608.73
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		20 292.36			-20 292.36
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 792 796.00	1 068 938.42	782 758.67		-58 901.09
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	783 562.00	757 846.70			25 715.30
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		783 562.00	757 846.70			25 715.30
TOTAL		2 576 358.00	1 826 785.12	782 758.67		-33 185.79
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 323 826.03				

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 2 323 826.03€.

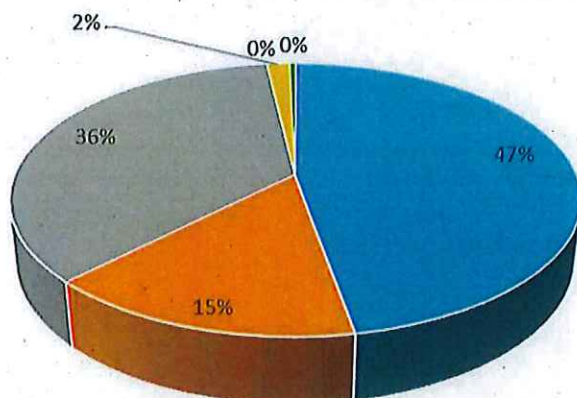
Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués 1 756 268.87€, prestations de services comprenant principalement 1 553 856.42€ produit de la redevance assainissement facturée aux usagers.
Le taux de réalisation des recettes du chapitre 70 est de 98%.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations reprenant le versement de la prime pour épuration par l'agence de l'eau pour 75 000 € en rattachement et 133.90 euros de FCTVA pour l'exercice 2021.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels pour la somme de 20 292.36 € comprenant les écritures de régularisation de l'exercice.

Chapitre 042 : Opération d'ordre de transferts entre sections correspondant aux recettes liées à l'amortissement des subventions, qui représentent une recette d'ordre de 757 846.70€.
Le taux de réalisation des recettes du chapitre 042 est de 97%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - ASSAINISSEMENT



- 002-EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE
- 042-OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS
- 70-VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES
- 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 977 987.65 € pour l'exercice 2021 du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	2 280 937.53	446 941.92	118 151.84		1 715 843.77
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	379 160.00	377 933.45	28.00		1 198.55
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 900.00	1 446.23			453.77
Total des dépenses de gestion courante		2 661 997.53	826 321.60	118 179.84		1 717 496.09
66	CHARGES FINANCIERES	205 000.00	203 847.93			1 152.07
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000.00	981.97			3 018.03
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 870 997.53	1 031 151.50	118 179.84		1 721 666.19
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 193 017.60				
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	836 169.00	828 656.31			7 512.69
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 029 186.60	828 656.31			1 200 530.19
TOTAL		4 900 184.03	1 859 807.81	118 179.84		2 922 196.38

Chapitre 011 : Charges à caractère général. Ces dépenses concernent principalement les fluides, les fournitures, les contrats de prestations de service dont les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2021 par le service pour un montant de 446 941.92 € et 118 151.84 € de rattachements. Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 011 est de 25%.

Chapitre 012 : Les frais de personnel comprennent les salaires, charges, médecine professionnelle, assurance statutaire pour 377 933.45 € et 28 € de rattachements. Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 012 est de 99.68%.

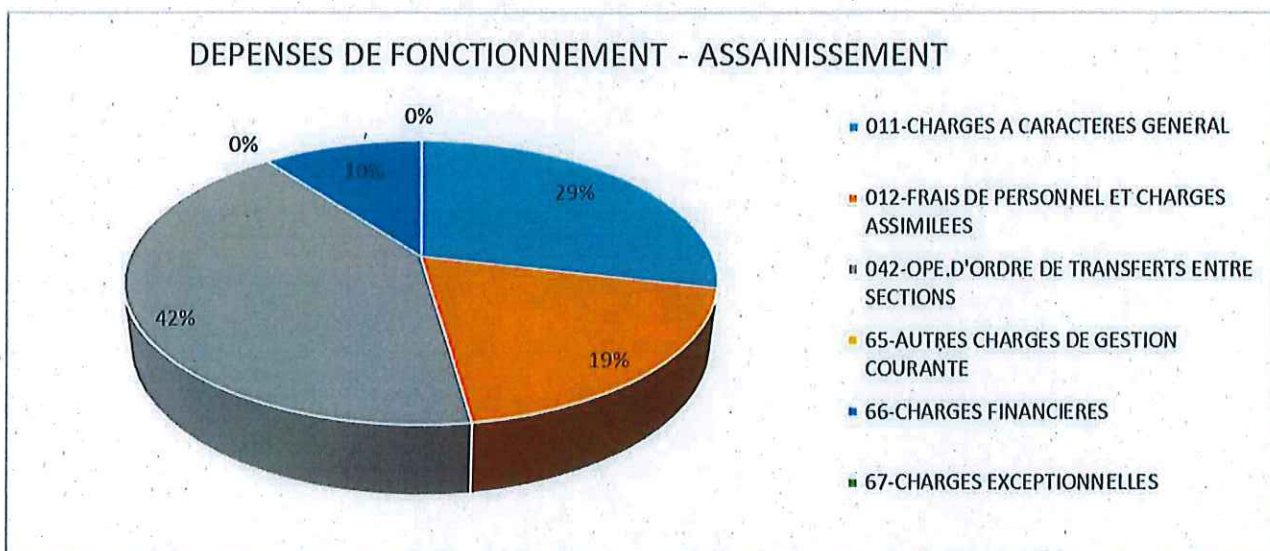
Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante comprennent la subvention à l'association du personnel pour 1 446.23 €. Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 65 est de 76 %.

Chapitre 66 : les charges financières s'élèvent à 203 847.93 € correspondant au remboursement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 66 est de 99%.

Chapitre 042 : les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent aux dépenses d'ordre liées aux amortissements des biens. Ils représentent une charge de 828 656.31 €.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 042 est de 99%.



La section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 572 509.53€ pour le budget annexe Assainissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	898 124.00	394 105.19	375 177.00	128 841.81
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	47 967.00	91 476.00	47 967.00	-91 476.00
Total des recettes d'équipement		946 091.00	485 581.19	423 144.00	37 365.81
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	254 216.00	162 436.09	83 000.00	8 779.91
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 095 835.94	1 095 835.94		
Total des recettes financières		1 350 051.94	1 258 272.03	83 000.00	8 779.91
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		2 296 142.94	1 743 853.22	506 144.00	46 145.72
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 193 017.50			
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	836 169.00	828 656.31		7 512.69
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 029 186.50	828 656.31		1 200 630.19
TOTAL		4 325 329.44	2 572 509.53	506 144.00	1 246 675.91
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-31-BF
Date de téléransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

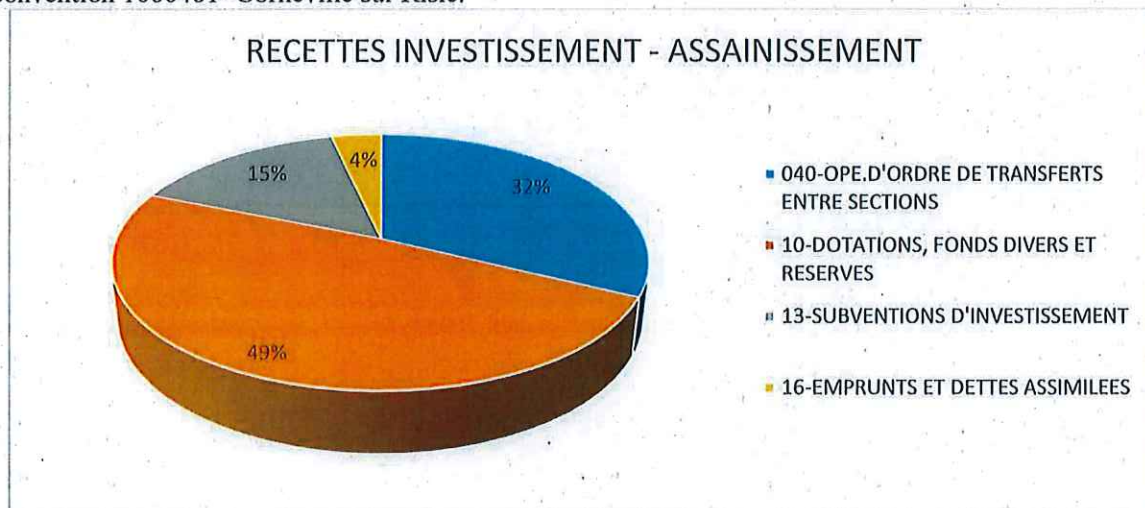
- Chapitre 13 : Subventions d'investissement pour € correspondant au solde de la subvention de l'agence de l'eau concernant l'opération demi-échangeur de Toutainville.
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées correspondant à l'annulation d'une écriture de mandat pour €
- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves – Ce chapitre reprend la couverture du déficit d'investissement pour la somme de € et pour € le versement du Fonds de compensation de la TVA.
- Chapitre 040 : Opération d'ordre de transferts entre sections – Ce chapitre reprend les écritures d'amortissement pour 828 656.31 €

Le chapitre 040- opération d'ordre de transferts entre sections pour la somme de 828 656.31 euros, correspondant aux amortissements de l'exercice.

Le chapitre 10- dotations, fonds divers et réserves, d'un montant de 1 258 272.03 euros correspond principalement à 1 095 835.94 euros d'excédent, puis 112 290,70 euros de FCTVA.

Le chapitre 13- subventions d'investissement représente 15% du réalisé 2021 pour la somme de 394 105,19 €

Le chapitre 16- emprunts et dettes assimilées pour un montant de 91 476 euros de l'agence de l'eau aide convention 1060481- Corneville sur Risle.



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 197 122.39 € (dont 1 219 285.44 € de résultats reportés) pour l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 201.74	42 978.40	11 938.00	16 285.34
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143 847.40	102 706.32	9 121.93	32 019.15
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 380 136.86	388 099.92	664 431.28	327 605.66
	Total des opérations d'équipement	3 576.00		3 576.00	
	Total des dépenses d'équipement	1 598 762.00	533 784.64	689 067.21	375 910.15
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	58 720.00	58 720.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	665 000.00	627 485.61	12 064.40	25 449.99
	Total des dépenses financières	723 720.00	686 205.61	12 064.40	25 449.99
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 322 482.00	1 219 990.25	701 131.61	401 360.14
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	783 662.00	757 846.70		25 715.30
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	783 662.00	757 846.70		25 715.30
	TOTAL	3 106 044.00	1 977 836.95	701 131.61	427 075.44
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 219 285.44			

Chapitre 001 : reprise du résultat antérieur pour la somme de 1 219 285.44 €.

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles pour la somme de 42 978.40 € comprenant principalement 10 000 € pour l'acquisition migration logiciel PCWIN, 23 953.74 € d'installation de PC vue, 3 108 € d'étude recyclage eau.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles – Ce chapitre s'élève à 102 706.32 € dont la somme de 20 430 € pour la mise en place de diffuseur d'air, 37 097.45 € pour l'acquisition de pompe submersible pour la station d'épuration de Pont-Audemer, 6 306.35 € pour l'acquisition de matériel spécifique à la station d'épuration.

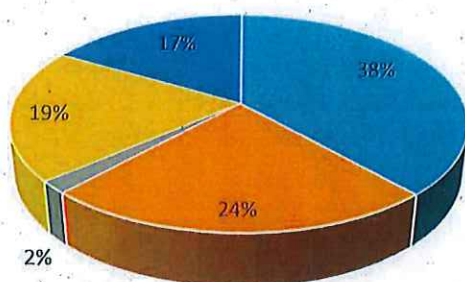
Chapitre 23 : immobilisations en cours – Ce chapitre s'élève à 388 099.92 € dont les travaux de réhabilitation des réseaux pour la somme de 51 084 €, 30 631.50 € pour la continuité des travaux sur le programme du SDA Val de Risle et pour 19 743.88 € pour le SDA Routot.

Chapitre 13 : subvention d'investissement pour un montant de 58 720 €.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées – remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité pour 627 485.61€.

Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections – Ecritures d'amortissement pour 757 846.70 €.

DEPENSES INVESTISSEMENT - ASSAINISSEMENT



- EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)
- OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (040)
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (13)
- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (16)
- DEPENSES EQUIPEMENT (20-21-23)

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2021 avant le 30 juin 2022.

M. LEROUX, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Francis Courel, 1^{er} Vice-Président, en charge du Pacte Financier, des finances et de la fiscalité,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement présentant un résultat d'exercice de la section de fonctionnement de 2 955 382.17 €, et un résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser de 624 612.86 €.

Pont-Audemer, le 04 avril 2022

le Président

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Michel Leroux
Michel LEROUX



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-31-BF
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022